

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2006004

ED/NP

**OBJET :Ecole maternelle Anne Sylvestre et Centres de loisirs maternel et élémentaire -
Approbation du nouveau plan de financement**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le nouveau projet de plan de financement,

Vu le budget communal,

Considérant, la possibilité d'intégrer dans le plan de financement deux nouvelles possibilités de subventions (de la part de l'Etat et de la Caisse d'Allocation Familiales).

Sur avis favorable de la Commission municipale gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article unique : Approuve le nouveau plan de financement (ci-annexé) intégrant les deux possibilités de subventions suivantes :

- de la part de l'Etat au titre de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU)
- de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)

Le Maire